

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **9**
votants : **11**

OBJET :
CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE
D'AJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET
À 23 HEURES HEBDOMADAIRE

Date de convocation du Conseil : **14 janvier 2025**
Affichée le : **14 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 23 janvier 2025.**

le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, MEYNARD Amélie.
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Mme HALLER Sandrine donne pouvoir à M. HALLER Lionel.
M. REREAU Damien donne pouvoir à M. OVIDE Arnaud

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 332-14,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

- Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe pour une durée de 23 heures hebdomadaires ;
- Considérant que M. Le Maire a proposé à Mme Chantal PIRAUBE, qui occupe actuellement un contrat de 21 heures, de passer son contrat hebdomadaire à 23 heures et que Mme Chantal PIRAUBE est d'accord sur la proposition faite.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 033-213303746-20250123-202505CREATPOST-DE

SLOW

- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 23 heures à compter du 01 février 2025 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 23 janvier 2025

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Michel POTY

Le Maire
Arnaud OVIDE

